

ENTRE NOUS



Depuis le 1^{er} juillet 2024, Erilia et Logirem ont fusionné. Erilia est désormais la 4^e Entreprise Sociale pour l'Habitat en France. Avec un patrimoine de 90 000 logements et 190 000 personnes logées, nous avons pour ambition d'avoir un impact encore plus grand sur votre qualité de vie et votre satisfaction.

Cette fusion n'a aucun impact sur votre bail ; vos contacts et interlocuteurs sont inchangés.

Le nouvel Erilia, c'est plus d'impacts ensemble !

ENQUÊTE DE
SATISFACTION

Afin de répondre au mieux à vos besoins, notre enquête de satisfaction annuelle vient de s'achever pour évaluer la qualité de nos services en matière d'équipements du domicile, des travaux de réparation, de prestations de ménage et d'entretien de votre résidence, de la qualité de vos échanges avec nos équipes de proximité, etc. La société Aviso était mandatée pour réaliser cette enquête auprès d'un panel de locataires.

Merci à toutes celles et ceux qui ont accepté de répondre à cette enquête.

À bientôt pour les résultats !



PRÈS DE CHEZ VOUS

Régional

Prévenir les incendies domestiques :
des gestes simples pour vous protéger

En tant que bailleur social, Erilia souhaite rappeler l'importance de la prévention et du bon entretien des équipements de sécurité incendie dans ses résidences. Les incendies domestiques sont l'une des principales causes d'accidents dans les logements. Il suffit pourtant de quelques gestes simples pour éviter le pire. **Erilia installe un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) dans chaque logement. Pour garantir l'efficacité de ces dispositifs, leur entretien est essentiel et dépend de votre responsabilité.**

- Testez votre détecteur à l'aide du bouton prévu à cet effet.
- Si aucune alarme ne retentit, remplacez les piles et si nécessaire, changez le détecteur.
- Nettoyez régulièrement l'appareil en dépoussiérant le capteur avec un chiffon sec.

La prévention des incendies passe aussi par l'adoption de comportements responsables au quotidien.

- Si un incendie se déclare, contactez les pompiers au 18 ou 112.
- Évitez d'entrer dans la fumée, baissez-vous pour respirer l'air moins pollué près du sol et n'utilisez jamais l'ascenseur pour évacuer.

Après l'incident, signalez-le à votre gestionnaire Erilia pour que les réparations et la remise en service soient effectuées au plus vite.

Chez Erilia, la sécurité de nos locataires est une priorité. En appliquant ces consignes de prévention vous contribuez à protéger votre foyer et celui de vos voisins. Ensemble, faisons de la vigilance une habitude au quotidien.

BIEN VOUS ASSURER

Avez-vous pensé à mettre à jour votre attestation d'assurance habitation ?

La loi vous impose en qualité de locataire de vous assurer pour vos risques locatifs dès votre entrée dans le logement. Tous les ans, vous devez justifier que vous êtes assurés en **nous envoyant une attestation d'assurance multirisques habitations.**

Si vous ne respectez pas votre obligation, Erilia souscrit une « assurance pour compte » à votre place, qui sera facturée sur votre loyer. **ATTENTION**, l'assurance pour compte d'Erilia ne remplace pas un contrat d'assurance

multirisques habitation. Elle ne couvre ni vos biens personnels, ni votre responsabilité civile vie privée. Cette garantie ne couvre que les dommages causés au bâtiment et aux voisins en cas d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux. Elle ne couvre pas non plus votre véhicule en cas d'incidents qui pourraient survenir dans votre garage.

Transmettez votre attestation d'assurance Multirisques habitation à votre gestionnaire d'immeubles, à votre agence en version papier ou par e-mail ou directement via votre espace client en ligne.

BON À SAVOIR

Le nettoyage c'est nous, la propreté c'est vous !

La propreté des parties communes de votre résidence est un point important de votre confort quotidien. Nos prestataires sont mobilisés pour assurer un service de qualité et nous intensifions également les contrôles qualité de leurs prestations de nettoyage. Pour préserver la propreté des parties communes, nous comptons aussi sur vous. Vos ordures ménagères doivent être enfermées dans des sacs plastiques et déposées dans les conteneurs

dédiés. Pensez à refermer les couvercles des poubelles pour éviter la présence de nuisibles (rats, blattes, mouches). N'oubliez pas d'utiliser les bacs de tri pour recycler vos déchets plastiques et verre. Enfin, pour les meubles et l'électroménager dont vous n'avez plus l'utilité, déposez-les en déchetterie. Pour la propreté de votre résidence, adoptez tous ces réflexes!



CLAIR ET NET Demande de mutation: comment ça marche?

Vous occupez un logement social et souhaitez déménager ? Découvrez comment être éligible à une demande de mutation.



Étape 1 : Les règles à respecter

- Être à jour du paiement de votre loyer et de vos charges
- Disposer d'une assurance logement à jour
- Conserver votre logement actuel dans un bon état d'entretien
- Occuper votre logement actuel dans le respect des règles en vigueur.

Étape 2 : Les démarches à effectuer

- Enregistrer une demande de logement social sur **demande-logement-social.gouv.fr** afin d'obtenir un numéro unique d'enregistrement
- Envoyer un courrier à votre agence Erilia expliquant les motifs de votre demande de mutation, accompagné du numéro unique d'enregistrement de votre demande. Veillez à bien préciser au moins deux zones géographiques souhaitées.

Étape 3 : Instruction de la demande

Erilia s'engage à étudier toutes les demandes de mutation. **Elles sont soumises à des critères d'éligibilité, de priorité et d'un passage en commission d'attribution. Elles dépendent également du nombre de logements sociaux disponibles sur la zone de recherche sélectionnée.** Notez que d'autres bailleurs sociaux peuvent vous proposer un logement social et que les délais d'attente pour une mutation, même prioritaire, peuvent être longs.

Les situations prioritaires :

- Apparition d'un handicap, d'un problème de santé, ou d'une perte de mobilité pour laquelle votre logement actuel ne serait plus adapté
- Modification de votre composition familiale à la suite de laquelle votre logement ne serait plus adapté : naissance d'un enfant, départ de vos enfants majeurs, séparation...
- Difficulté sociale ou financière

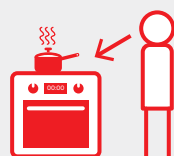
4 ASTUCES POUR... prévenir des incendies domestiques



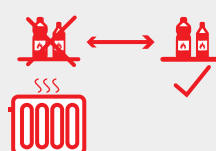
1 Rangez les allumettes, briquets et bougies hors de portée des enfants.



2 Ne surchargez pas les installations électriques.



3 Gardez toujours sous surveillance un appareil de cuisson, le fer à repasser, le lisseur pour les cheveux...



4 Stockez les produits combustibles loin des sources de chaleur...

 En cas d'incendie, appelez les pompiers (18 ou 112) et suivez leurs conseils.